

« Depuis la 21^e et la 17^e année consécutive, les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncière restent identiques. Même si cela avait été un engagement de campagne, la promesse a pu être tenue uniquement grâce à une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement. Le désengagement total de l'État, conjugué au report des recettes liées à la taxe foncière de la nouvelle zone d'activité de Lamirault auront accompagné ce mandat. Dès 2014, un travail de renégociation de la totalité des contrats avec nos fournisseurs, ainsi qu'une analyse de nos dépenses de fonctionnement nous ont permis d'économiser près de 275 000 €*.

Autre poste important de nos dépenses, la charge de personnel. Sans remettre en cause la qualité des services proposés à la population, et en remplaçant chaque départ à la retraite, ce poste a diminué de près de 38 500 € entre l'année 2014 et 2018. La maîtrise de ces deux chapitres importants dans le budget d'une commune aura permis de fonctionner sereinement sans les recettes de Lamirault, sans avoir recours à l'emprunt et, bien sûr, sans augmenter les impôts locaux. L'année 2018 aura été une année consacrée à la recherche de subventions auprès de différents organismes dont un dossier en cours d'instruction auprès de la Région Île-de-France.

N'ayant eu recours à l'emprunt qu'une fois lors de ce mandat, le niveau de la dette sera le plus faible (320 000 €) depuis plus de trente ans, avec un impact de seulement 3,99% sur nos finances. Le budget 2019, voté en séance le 28 mars dernier, enregistre une stabilité de nos recettes, ainsi qu'une diminution de nos dépenses de fonctionnement. Cette gestion maîtrisée nous permet de maintenir et de valoriser une qualité de vie et de services pour tous les Collégeois. Une part importante du budget est consacrée à l'investissement pour le patrimoine communal. Le sol du gymnase, la rénovation de l'église, du plateau d'évolution ainsi que la mise en place d'un contrat énergétique sont autant d'exemples qui nous permettent d'investir pour l'avenir de notre commune.»



Didier Mériot,

premier maire adjoint en charge des finances

*Nos dépenses de fonctionnement en 2014 étaient de 1 952 765 € tandis qu'en 2018 (dépenses réelles et non prévisionnelles), elles étaient de 1 677 050 €.

>> [Télécharger la double-page budget de l'Écho 119 paru le 29 mai 2019](#)

>> [Compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2019 "spécial vote du budget"](#)
